

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-227

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/24-172 en date du 13 juin 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement entre le n°2 et le n°11 rue Charpentier, en raison de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable du 15 juillet au 30 août 2024 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-172 formulée par l'entreprise VEOLIA EAU IDF en date du 20 août 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie entre le n°2 et le n°11 rue Charpentier à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/24-172 jusqu'au 6 septembre 2024 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
VEOLIA Eau IDF 4 avenue Denis Papin 92350 – Le Plessis-Robinson	
Descriptif des travaux :	Renouvellement du réseau d'eau potable
Adresse des travaux :	Entre le n°2 et le n°11 rue Charpentier

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/24-172 en date du 13 juin 2024 est prorogé jusqu'au 6 septembre 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 20 août 2024

Pour ampliation,
Le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Patrick DONATH

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 02 SEP. 2024